



*Mouf*

ARTICLE 1er : La situation administrative de Monsieur TOHICAIAT Florentin, Médecin des cadres de la catégorie .., hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) est révisée selon le tableau ci-après :

| <u>ANCIENNE SITUATION</u>  | <u>NOUVELLE SITUATION</u>   |
|--|---|
| <u>Catégorie A, hiérarchie I</u>   | <u>Catégorie A, hiérarchie I</u>  |
| - Médecin de 6° échelon, indice 1400 pour compter du 1.8.79 (décret n° 81/509/MSAS.DGSP du 17.8.81).   | : Médecin de 7° échelon, indice 1540 pour compter du 1.2.82.  |
| • Titulaire du Certificat d'Etudes Supérieures de Radiologie de la Faculté de Médecine de GRENOBLE (FRANCE) qui bénéficie d'une bonification d'un (1) échelon est nommé au 7° échelon, indice 1540 pour compter du 12.7.82 (décret n° 83/514/MTPS.DGTFP.DFP du 28.6.83). | : Titulaire du Certificat d'Etudes Supérieures de Radiologie de la Faculté de Médecine de GRENOBLE (FRANCE) qui bénéficie d'une bonification d'un (1) échelon, est nommé au 8° échelon de son grade, indice 1680 pour compter du 12.7.82. |
| - Promu au 7° échelon, indice 1540 pour compter du 1.2.82 (décret n° 83.154/MSAS.DGSP.DS.F du 21.2.83).  |   |

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 29/12/1983

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement ;

Le Ministre de la Santé et  
des Affaires Sociales,

Pierre Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA

Le Ministre du Travail et de  
la Prévoyance Sociale,

Colonel Louis SYLVAIN GOMA

Le Ministre des Finances,

Bernard COMBO MATSIOLA

Itihi Ossetounba LEKOUNDZOU

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- DGTFP.DFP..... 3
- DGB..... 3
- DCF..... 2
- DGSP..... 3
- DOSSIER..... 3
- INTERESSE..... 1